

Gouvernance de l'Internet

Mission impossible ?

Martine Otter

*L'Internet serait-il un monstre impossible à gouverner ?
Qui dirige aujourd'hui son évolution ?
Par quel miracle tout ceci fonctionne-t-il encore ?*

Le paysage de l'Internet

Internet

La meilleure définition de l'Internet nous est donnée par l'IETF (<http://tools.ietf.org/html/rfc1462>) en mai 1993 :

- 1) un réseau de réseaux s'appuyant sur les protocoles TCP/IP ;
- 2) une communauté de personnes qui utilisent et développent ces réseaux ;
- 3) un ensemble de ressources auxquelles il est possible d'accéder via ces réseaux.

Ce document répond de façon simple à des questions sur le fonctionnement d'internet, dont celle du modèle économique. Il rappelle qu'Internet n'est pas une société commerciale et n'a pas de propriétaire unique. Chaque réseau est financé par son propriétaire, public ou privé, qu'il s'agisse d'un opérateur de téléphonie, d'une université ou d'un organisme gouvernemental, et décide de son interconnexion avec les autres réseaux. Chaque utilisateur paye sa connexion à un réseau régional, qui à son tour paye un fournisseur national pour son accès. Autant dire que la question de la coordination entre les multiples fournisseurs et utilisateurs est essentielle. C'est ce que l'on désigne par le terme plus élégant de gouvernance.

Une infrastructure

Au plus haut niveau, les opérateurs de télécom sont aujourd'hui les propriétaires des réseaux longue distance de l'Internet, les « dorsales » (backbones en anglais), dont le débit est de l'ordre de 800 Gb/s. Contrairement à certaines idées reçues, il ne s'agit pas d'un bien public. Plus de 600 millions de serveurs seraient actuellement raccordés à ces réseaux (<http://news.netcraft.com/archives/category/web-server-survey/>). L'accès fixe à Internet utilise le réseau téléphonique commuté, le RNIS, l'ADSL ou la fibre optique. Satellites et Wi-Fi permettent un accès fixe ou mobile, utilisant les protocoles WAP et UMTS. L'accès Internet mobile commencerait à dépasser l'accès Internet fixe (<http://www.cellular-news.com/story/51271.php>). La commercialisation à l'utilisateur final est assurée dans chaque pays par des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) dont le nombre est difficile à déterminer.

Des personnes

À fin décembre 2011, on dénombrait plus de 2 milliards d'utilisateurs d'Internet soit 32,7 % de la population mondiale (qui s'élevait alors à 6 930 milliards). Cette proportion était bien sûr inégalement répartie entre les différents continents, la pénétration d'internet en Amérique du nord atteignant 78,6 % et seulement 13,5 % en Afrique (source <http://www.internetworldstats.com/stats.htm>). À noter que le taux de pénétration n'était en France que de 77,2 % alors qu'il atteignait 97,2 % en Norvège et 97,8 % en Islande.

Un contenu

Rappelons qu'il convient de ne pas confondre Internet et Web, le Web n'étant qu'un des services permis par l'Internet, grâce à l'usage des hyperliens.

Le contenu de l'Internet, ce sont, bien sûr, les sites Web (plus de 700 millions), mais aussi le courrier électronique (3,4 millions d'e-mails envoyés dans le monde chaque seconde Source <http://www.planetoscope.com>), les messageries instantanées. Il atteint aujourd'hui un volume colossal. À la fois vaste bibliothèque, outil de communication, fournisseur de services en tout genre, Internet est devenu le compagnon indispensable de la vie quotidienne de plus d'un tiers des habitants du globe. Notons toutefois que l'instantanéité d'Internet n'est qu'apparente : les services de distribution de courrier n'y sont pas garantis, aucun engagement de délai de remise de courrier ne pouvant être pris par les fournisseurs de messagerie.

Des objets

L'Internet du futur, c'est l'Internet des objets, qui interconnectera les équipements ménagers, les périphériques et l'ensemble des produits et objets de notre vie quotidienne¹. Les prévisionnistes avancent le nombre de 50 milliards d'objets connectés en 2020².

¹ Voir article d'Alain Coulon dans la Lettre d'ADELI et sur le Web : <http://www.01net.com/editorial/564274/la-commission-europeenne-veut-votre-avis-sur-le-futur-d-internet/>
² <http://www.silicon.fr/internet-pret-internet-des-objets-74808.html>

Enjeux économiques

Lors d'un forum public de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) en 2011, Internet était présenté comme « la nouvelle « route de la soie » qui efface les distances et relie les entreprises aux marchés mondiaux », « un instrument indispensable crucial pour le commerce et la croissance économique ». Le commerce en ligne revendique la libre circulation de l'information, sous réserve toutefois du respect de la propriété intellectuelle...

Autre débat économique que certains états dont la France ont tenté d'aborder sans succès face à la prépondérance étasunienne, celui de la contribution fiscale des entreprises Web dans les pays où elles vendent produits ou services.

Enjeux sociétaux

L'Internet et l'accès à Internet sont à la fois des moyens d'accès à la connaissance et des moyens de domination culturelle. Les usages pratiques de l'Internet se sont développés, tels les services d'information, de réservation en ligne, de recherche d'emploi, faisant gagner un temps précieux aux citoyens dans leur vie quotidienne. D'autres sont à l'étude, tels que des « voitures connectées pour fluidifier le trafic routier »¹. Les formalités administratives sont facilitées, ainsi que le télétravail. On n'en finirait plus de citer les innovations permises par l'Internet et l'on comprend que l'enjeu essentiel de la gouvernance de l'Internet est son maintien en état de fonctionnement.

La gouvernance de l'Internet porte donc à la fois sur des aspects techniques et politiques qui sont intimement liés :

- aspects techniques d'infrastructure :
 - gestion des noms de domaine,
 - attribution des adresses IP,
 - gestion des serveurs racines du réseau,
 - infrastructures de télécommunications,
 - élaboration des normes techniques (tcp/ip, dns) et des normes relatives au contenu (langages tels qu'HTML, XML...),
- aspects juridiques² :
 - comment les lois existantes s'appliquent à l'Internet ?
 - faut-il en créer de nouvelles pour protéger les droits de propriété intellectuelle et lutter contre la cybercriminalité ?
 - comment assurer le respect de la vie privée et la protection des données ?

- aspects économiques :
 - régulation du commerce électronique et des transactions bancaires sur Internet,
 - protection des consommateurs,
 - règles fiscales et douanières,
- aspects socioculturels :
 - réduction de la fracture numérique,
 - respect des droits de l'homme,
 - multilinguisme et diversité culturelle.

Principes

Quelques principes de base fondent la gouvernance de l'Internet :

La neutralité du réseau

Tous les utilisateurs du Net doivent pouvoir accéder à l'ensemble du réseau sans discrimination. Tous les flux de données doivent être traités à égalité quels que soient leurs émetteurs, leurs destinataires et leurs contenus. Ceci suppose, entre autres, que les opérateurs s'interdisent d'accéder au contenu des communications, dans un strict respect de la confidentialité des données.

La neutralité technologique

Le principe de neutralité s'étend à la technologie utilisée dans le réseau, c'est-à-dire aux protocoles et matériels. Les politiques doivent rester indépendantes des technologies utilisées, en s'attachant aux règles et non à la façon de les mettre en œuvre. Ainsi en matière de protection de la vie privée il conviendrait de préciser les éléments à protéger plutôt que la façon de le faire. Ceci implique également que la téléphonie sur IP ou le streaming vidéo ne devraient pas être discriminés par rapport aux autres services. Ce principe garantit l'innovation en permettant la création de nouveaux types de services utilisant l'Internet.

La transparence

Le processus de décision doit être transparent. Ceci est une règle élémentaire en matière de gouvernance, pas forcément facile à appliquer dans un contexte multilingue où la langue anglaise est privilégiée.

Des principes complémentaires ont été énoncés, par différentes organisations dont le conseil de l'Europe, dans le domaine de la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Face aux risques d'hégémonie des États-Unis, la préservation de la diversité culturelle et linguistique est mise en avant par les Européens ainsi que la nécessaire décentralisation de la gestion.

¹ Voir le portail français proximamobile
<http://www.proximamobile.fr>

² Sur ce sujet, voir le document ADELI : « Conformité légale des SI – les risques sécuritaires et éthiques des Systèmes d'Information », paru en 2011

Certains de ces principes sont difficiles à appliquer, voire remis en cause. La neutralité du Net trouve ses limites dans la lutte contre le cyber-terrorisme et dans la bande passante des réseaux. En pratique, les opérateurs de télécom filtrent, bloquent et priorisent les communications (<http://www.laquadrature.net/fr/>) suivant des critères qui leur sont propres. La voix sur IP peut ainsi être autorisée ou non par certains opérateurs télécoms. Et la liberté d'expression n'est pas le premier souci de tous les gouvernements...

Les acteurs

Le terme d'« écosystème Internet » est souvent utilisé pour désigner l'ensemble des organisations et communautés qui guident le fonctionnement et l'évolution de l'Internet.

Un écosystème est « un ensemble dynamique d'organismes vivants qui interagissent entre eux et avec le milieu dans lequel ils vivent ».

Dans l'écosystème Internet, on trouve entre autre l'ISOC, l'IETF, le W3C, l'ICANN, l'IANA, l'ensemble des bureaux d'enregistrement des noms de domaines (registrars), ainsi que les fournisseurs de services, et opérateurs réseaux, sans oublier les utilisateurs de l'Internet.

La fragilité est une des caractéristiques des écosystèmes, les différentes communautés s'y livrent à une guerre de territoire féroce.

L'ICANN

L'ICANN, Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, n'a aucun rôle sur l'infrastructure ni sur les contenus du Net, mais assure la coordination des identifiants uniques que sont le nom de domaine (DNS) et l'adresse IP. Il s'agit là de la seule fonction centralisée de l'Internet, qui permet l'adressage des communications à l'intérieur du réseau global.

Organisation californienne de droit privé créée en 1998, elle rassemble théoriquement des personnes du monde entier, mais reste soumise à la législation des États-Unis, qui conservent ainsi une influence prépondérante sur son fonctionnement. L'ICANN a conservé ce rôle à l'issue de son mandat initial qui se terminait fin septembre 2009, en dépit des souhaits de plusieurs gouvernements de la voir confier à un organisme indépendant tel que l'ONU. Le 2 juillet 2012, le gouvernement américain a renouvelé une nouvelle fois sa confiance à l'ICANN en lui attribuant la gestion de la « racine » de l'Internet aux termes d'un mandat dont la durée totale pourrait se prolonger jusqu'en 2019.

<http://www.icann.org/>

L'ISOC

L'ISOC (Internet Society) est une organisation à but non lucratif, de droit américain, fondée en 1992 dont l'objectif déclaré est d'assurer le développement, l'évolution et l'usage de l'Internet au service de tous. L'Internet Society constitue un réseau international de sociétés, d'associations à but non lucratif et de plus de 55 000 membres individuels.

On peut définir l'ISOC comme un groupe de pression, intervenant auprès des gouvernements pour :

- « défendre les politiques publiques qui permettent un accès ouvert ;
- faciliter le développement ouvert des normes, des protocoles, de l'administration et de l'infrastructure technique de l'Internet ;
- organiser des événements et des occasions qui rapprochent les individus pour partager des idées et des opinions. »¹

L'ISOC organise entre autre les 3 conférences annuelles de l'IETF et gère le registre du domaine Internet.org

<http://www.internetsociety.org/>

ISOC France : <http://www.isoc.fr/>

L'IETF

Créée de façon informelle en 1986 par des chercheurs américains, l'Internet Engineering Task Force (IETF) n'a ni statut légal, ni membres, ni adhésion officielle. Elle dépend aujourd'hui plus ou moins de l'ISOC pour son financement. 115 groupes de travail, regroupant des individus volontaires, potentiellement originaires de tous pays, produisent des standards ouverts² pour l'Internet sous forme de RFC (Request for Comments). Ces standards portent sur des sujets tels que les protocoles de base du transport de données (par exemple ipv6), la sécurité, le routage. Trois congrès annuels font le point des travaux en cours.

La langue officielle de travail est l'anglais mais les RFC peuvent être traduites librement dans toute autre langue.

<http://www.ietf.org>

¹ Extrait du site de l'ISOC : <http://www.internetsociety.org/fr/que-faisons-nous>

² Pour la liste des RFC voir <http://www.apps.ietf.org/rfc/stdlist.html>

IANA

L'Internet Assigned Numbers Authority (IANA) est depuis 1998 une composante de l'ICANN. Elle est responsable de la coordination globale de la zone racine du DNS (domaines de premier niveau), de l'adressage IP, et d'autres ressources partagées de numérotation requises par les protocoles de communication sur Internet ou l'interconnexion de réseaux à Internet.

C'est elle qui désigne les opérateurs des domaines de premier niveau, tels que .fr ou .com et en gère les détails techniques et administratifs. L'ouverture de nouveaux domaines de premier niveau est actuellement en cours.

<http://www.iana.org>

Le W3C

Le World Wide Web Consortium (W3C), est un organisme de normalisation à but non-lucratif, créé en octobre 1994 par Tim Berners-Lee, inventeur du Web. Il est à l'origine des langages et standards du Web, tels que HTML, XHTML, XML, RDF, SPARQL, CSS, PNG, SVG et SOAP.

Sa gestion est assurée conjointement par le MIT aux États-Unis, l'ERCIM en Europe et l'Université Keio au Japon. Le w3c produit des recommandations, charge aux éditeurs de logiciel de s'y conformer ou pas. Le w3c ne propose pas de certification de conformité aux normes qu'il publie mais fournit des outils de vérification.

<http://www.w3.org>

Les registres et teneurs de registre

L'ICANN délègue la distribution des adresses IP à 5 Registres Internet Régionaux (RIRs) :

Le RIPE NCC (Réseaux IP Européens — Network Coordination Centre) pour l'Europe et une partie de l'Asie ;

- ARIN (American Registry for Internet Numbers) pour l'Amérique du Nord ;
- APNIC (Asia Pacific Network Information Center) pour l'Asie et le Pacifique ;
- LACNIC (Latin American and Caribbean IP address Regional Registry) pour l'Amérique latine et les îles des Caraïbes ;
- AfriNIC (African Network Information Center) pour l'Afrique.

L'IANA délègue la gestion de l'attribution des noms de domaine de deuxième niveau à des organismes régionaux ou spécialisés, responsables d'un ou plusieurs domaines de premier niveau.

En France par exemple, c'est l'AFNIC qui gère les noms de domaine en .fr, .re (Île de la Réunion), .yt (Mayotte), .wf (Wallis et Futuna) et .pm (Saint-Pierre et Miquelon).

Elle en délègue l'attribution à des bureaux d'enregistrements qu'elle accrédite (plus d'une centaine en France qui sont pour la plupart des opérateurs télécom, des hébergeurs ou des fournisseurs d'accès). Ces services donnent lieu à facturation, l'AFNIC facturant les bureaux d'enregistrement qui facturent à leur tour les acquéreurs de noms de domaine. De l'autre côté, l'AFNIC participe au financement de l'ICANN.

Les fournisseurs de service

Les grands fournisseurs de service sur Internet tels que Google ou Facebook sont la partie visible du grand public. Ils drainent une part colossale du trafic, mais peuvent disparaître, tels Netscape, Aol ou Myspace, dans la lutte pour le territoire.

Hébergeurs et fournisseurs d'accès

Structures internationales

Différentes structures internationales se sont mises en place afin d'influer sur la prise de décision des gouvernements en matière de gouvernance de l'Internet.

SMSI

Initiative des Nations Unies, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI ou WSIS) s'est tenu à Genève en 2003 et Tunis en 2005.

Un objectif non dissimulé est alors la remise en cause de la suprématie des États-Unis sur l'Internet. Les résultats en sont mitigés : en 2003 à Genève, la Société de l'information semble dans l'impasse. On assiste à un dialogue de sourd entre Nord et Sud sur le financement des nouvelles technologies et la liberté d'expression sur Internet.

De même en 2005 à Tunis, l'Europe s'oppose aux États-Unis sur la gouvernance de l'Internet. L'hégémonie de l'ICANN y est remise en cause sans succès. « Pour les Américains, il n'est pas question d'approuver des mesures qui pourraient avoir des conséquences négatives pour la sécurité et la stabilité des noms de domaine », et par là même créer de nouveaux risques pour l'économie des États-Unis.

Les pays participants au SMSI ont finalement évité un éclatement de l'Internet en acceptant que les États-Unis conservent la mainmise technique sur le réseau mondial.

La seule décision positive fut la création d'un forum international autour des thématiques spams, virus et cybercriminalité. Une réunion du WSIS se tient depuis 2006 annuellement à Genève

IGF

Le Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI ou IGF), espace de rencontre sans aucun pouvoir de décision, fut donc créé en 2006 sous l'égide des Nations Unies. Il s'est réuni depuis chaque année (en 2006 à Athènes, en 2007 à Rio, en 2008 à Hyderabad, en 2009 à Sharm El Sheikh, en 2010 à Vilnius, 2011 à Nairobi et en novembre 2012 à Baku). Les thèmes de la protection des droits de l'homme en ligne, de la sécurité et de la liberté d'expression y sont régulièrement abordés.
<http://www.intgovforum.org>

Eurodig

Créé en 2008, Eurodig relaie l'IGF en Europe et organise une conférence annuelle sur des thèmes similaires : protection des données personnelles, réglementations, cybercriminalité, utilisation des médias sociaux par les mineurs. Le dialogue institué entre les représentants d'entreprises, d'universités, de la société civile, des organisations internationales et des institutions gouvernementales a pour volonté d'influencer de manière significative l'évolution de l'Internet. Difficile de dire aujourd'hui, en dehors d'une sensibilisation croissante des différentes parties prenantes aux enjeux socio-économiques de l'Internet, quels en sont les résultats concrets.
<http://www.eurodig.org>

Perspectives

Le cadre juridique

Il n'existe pas de cadre juridique unique pour l'Internet.

L'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) gère le droit des marques et celui de la propriété intellectuelle.

Le droit des infrastructures de communication est sous l'égide de l'UIT (Union internationale des télécommunications).

Les échanges internationaux relèvent de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

Les droits nationaux s'appliquent en matière de sécurité des données, de confidentialité et de liberté d'expression.

Sur certains thèmes des initiatives de coordination, au niveau mondial ou européen, ont abouti à la signature de conventions :

- La Convention de 2007 du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels prévoit des sanctions pénales dans les cas d'accès en ligne à des contenus à caractère pornographique impliquant des enfants ; de mise en confiance d'enfants à des fins sexuelles par l'intermédiaire des salons de discussion en ligne (chatrooms) ou de sites de jeux en ligne.
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a mis en place, en 2004, des conférences régulières dans le cadre du Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, en partenariat avec Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), afin de lutter contre le développement de la vente en ligne de produits de contrefaçon (médicaments..).
- la « directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Europe, du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données », ainsi que la convention n°108 du Conseil de l'Europe (1981) pour la protection des données personnelles fournissent un cadre de référence, repris par la plupart (mais pas toutes) des législations européennes¹ ;
- en matière de cybercriminalité, la convention de Budapest (23 novembre 2001 — Décret d'application en France 23 mai 2006) poursuit « une politique pénale commune destinée à protéger la société contre la cybercriminalité, notamment par l'adoption d'une législation appropriée et la stimulation de la coopération internationale ».

Encore faut-il que ces conventions soient ratifiées et appliquées par les États.

L'Internet n'ayant pas de frontière, les cyber-délinquants peuvent agir à partir de n'importe quel point du globe raccordé à Internet.

¹

http://europa.eu/legislation_summaries/information_society/data_protection/114012_fr.htm

Développement de l'Internet

L'ouverture d'extensions supplémentaires

Une opération d'envergure d'ouverture de nouvelles extensions est actuellement en cours. 1 930 candidatures ont été officiellement déposées, dont 101 par Google, 76 par Amazon et 11 par Microsoft et seront examinées par l'ICANN.

Au terme d'une procédure complexe, 1 400 d'entre elles pourraient être attribuées et admises dans la racine de l'Internet fin 2013.

Suivant le cas, les nouveaux gestionnaires de registre ouvriront plus ou moins largement les noms de domaine de deuxième niveau : Google prévoit ainsi d'ouvrir largement l'attribution des noms de domaine qui lui seront confiés (par exemple .android), alors qu'Amazon les réserverait à l'usage de son groupe (par exemple .mail).

Les domaines de premier niveau (partie droite d'un nom de domaine après le dernier point) sont actuellement en nombre limité, 294 extensions de type géographique (uk, fr, be,..), 7 extensions de type générique (.com, .org, .net,..), et une quinzaine d'extensions sponsorisées (.aero .asia .edu .museum...) réservées à des activités particulières. On mesure bien l'intérêt de certains groupes à s'approprier des noms génériques tels que .book ou .makup (demandé par L'Oréal), afin de drainer le trafic concernant ces produits.

Les conflits juridiques sur le droit des marques et la propriété intellectuelle feront le bonheur des avocats !

Le risque de morcellement

Face au développement d'Internet, certains pays, tels la Birmanie, tentent de contrôler les accès sur leur territoire en mettant en place des plates-formes nationales.

Le rapport 2012 de RSF précise que « dans les faits, certains pays, comme la Corée du Nord, le Turkménistan, l'Ouzbékistan ou Cuba, mais aussi l'Iran, censurent si bien l'accès à Internet qu'ils cantonnent leur population à des Intranets locaux sans commune mesure avec la Toile internationale.

La décision de Twitter notamment, d'appliquer une censure géolocalisée confirme cette tendance au repli sur des Web nationaux. ».

Ce risque de « balkanisation du net » est dénoncé par les défenseurs d'un Internet ouvert, respectueux des droits de l'homme (<http://www.laquadrature.net>).

Conclusion

Le sujet de la gouvernance de l'Internet est loin d'être clos.

De nouveaux rebondissements sont à attendre dans la sphère technique et politique.

Nous nous permettrons toutefois quelques constats en forme de conclusion :

- L'écosystème Internet est aujourd'hui en expansion. Il s'appuie sur des bases techniques solides.
- Sans juridiction ni autorité unique, l'Internet fonctionne grâce à une négociation permanente entre les règles des marchés, les intérêts politiques et économiques des États, et le jeu des influences des groupes de pression de la société civile.
- Contrairement à d'autres marchés de biens matériels ou de services, la distinction entre consommateurs et producteurs est de fait devenue de plus en plus floue sur l'Internet. La production de contenu par les utilisateurs d'Internet est un levier puissant d'évolution et de résistance aux menaces sur la liberté d'expression.

La répartition des pouvoirs est peut-être le secret de la gouvernance.▲

martine.otter@adeli.org

Compléments à propos de la Gouvernance d'Internet

À lire sur les blogs d'ADELI

FACEBOOK fait encore parler de lui à propos de confidentialité...

Soumis par Patrick Kineider le jeudi, 27/09/2012 - 09:17

Mots-clés : Bug, Information, Malveillance, Vie privée

Comme le montre l'article ci-dessous du Monde M Blog, le premier réseau social mondial a encore, cette fois très médiatiquement, défrayé la chronique sur des « fuites » d'informations et de messages personnels sur les parties les plus exposées.

Ceci s'ajoutant aux dérives publicitaires (en liaison avec la recherche par l'entreprise américaine d'un « modèle économique » afin de légitimer une entrée en bourse jusqu'ici assez désastreuse), utilisations abusives d'informations personnelles par des recruteurs, et un certain nombre de « flicages » divers et variés, n'empêche pas la société d'avoir plus de 25 millions d'utilisateurs. À un tel point que même des « non-geeks » ouvrent un compte sur FACEBOOK, un peu pour être à la page !

TWITTER n'a pas encore ces problèmes, ce qui sur ce dernier réseau est assez mal perçu réside plutôt dans la nature laconique et l'immédiateté des « dialogues », on en a eu un exemple politique très « exposé » il n'y a pas si longtemps...

L'article du Monde : <http://bugbrother.blog.lemonde.fr/2012/09/25/facebook-et-le-paradoxe-de-la-vie-privee/>

Neutralité de l'Internet : l'ARCEP a remis son rapport sur la neutralité de l'internet au Parlement et au Gouvernement

Soumis par Martine Otter le vendredi 21/09/2012 — 08:50

Mots-clés : ARCEP, Gouvernance, Internet

L'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) vient d'annoncer par un communiqué de presse la remise au parlement et au gouvernement de son rapport sur la neutralité de l'Internet.

« Le débat sur la « neutralité de l'internet » porte sur la question de savoir quel contrôle les acteurs de l'internet ont le droit d'exercer sur le trafic acheminé. Il s'agit d'examiner les pratiques des opérateurs sur leurs réseaux, mais également leurs relations avec certains fournisseurs de contenus et d'applications. Peuvent-ils bloquer des services, ralentir certaines applications, prioriser certaines catégories de contenus ? Doivent-ils au contraire s'en tenir strictement au respect du principe d'égalité de traitement, tel qu'imaginé par les concepteurs de l'internet ? Le débat porte en particulier sur la compatibilité de ce principe avec la croissance soutenue du trafic sur les réseaux, notamment mobiles, et avec la nécessité de financer les investissements qui en résultent. Des questions se posent enfin sur le rôle des fabricants de terminaux dans la préservation du principe de neutralité. »

Quelles seront les conséquences de ce rapport? Il appartient au législateur d'apprécier les suites qu'il souhaite lui donner.... À suivre donc...

Le rapport : http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-parlement-net-neutralite-sept2012.pdf

Épuisement des adresses IP v4

Soumis par Véronique Pelletier le jeudi, 20/09/2012 - 15:53

Mots-clés : IPv4, IPv6, réseaux

Les adresses IPv4 seront bientôt épuisées en Europe. Les entreprises devraient prendre en compte cet aspect technique qui aura un impact sur toute l'entreprise.

Commentaire de Pierre Fischof :

On a rencontré le même problème autre fois pour les immatriculations de véhicule.
Selon "Le Monde", ce problème aura une solution, le changement progressif du protocole IPv4 pour IPv6, qui devrait prendre dix ans :
« Cet épuisement a une solution : le passage à une autre version du protocole, IPv6, incompatible avec IPv4. Une fois qu'un ordinateur bascule sur IPv6, il ne peut plus se connecter aux sites Internet classiques, en IPv4. Plusieurs méthodes permettent d'attribuer en même temps une adresse en IPv4 et une autre en IPv6. Cette solution reste temporaire et, à terme, les réseaux qui ne seront pas passés à IPv6 seront condamnés à l'oubli. »

D'importantes failles détectées sur les sites gouvernementaux

Soumis par Martine Otter le samedi, 08/09/2012 - 14:44
Mots-clés : Cybersécurité, Failles de sécurité, Hacker

Tout comme ADELI, plusieurs sites gouvernementaux utilisent le CMS Drupal, qui est une merveilleuse boîte à outils.

Petite différence: alors que notre site était en version 6.26, certains sites gouvernementaux en étaient encore à la version 6.20 et ne bénéficiaient donc pas des derniers correctifs... Le Canard Enchaîné s'est fait un malin plaisir à dévoiler ces lacunes qui ont été depuis rapidement corrigées.

D'importantes failles détectées sur des sites gouvernementaux - Actualité PC INpact

<http://www.pcinpact.com/news/73582-dimportantes-failles-detectees-sur-sites-gouvernementaux.htm?vc=1>

L'utilisation d'un CMS nécessite une veille permanente, car toute faille repérée peut rapidement devenir la cible des hackers. Mais ne jetons la pierre à personne: nous ne savons pas quelles étaient les obligations du sous-traitant en matière de maintenance des sites.

À lire sur le site du Sénat : Rapport sur la cyberdéfense

Soumis par Martine Otter le dimanche, 02/09/2012 - 14:45

Mots-clés : Cyber-attaque, Cybersécurité, Piratage informatique, Sûreté, Terrorisme informatique

Le Rapport d'information de Jean-Marie BOCKEL sur la cyberdéfense, déposé le 18 juillet 2012, est disponible sur le site du Sénat :

La cyberdéfense : un enjeu mondial, une priorité nationale (<http://www.senat.fr/rap/r11-681/r11-681.html>)

Reconnaissant une prise de conscience tardive de la France face « à la forte augmentation et à la diversification des attaques informatiques dirigées contre notre pays et nos intérêts économiques ou stratégiques », il préconise le renforcement de la protection et de la défense des Systèmes d'Information devrait faire l'objet d'une priorité nationale, portée au plus haut niveau de l'État, et d'une véritable stratégie de l'Union européenne. Le rapport présente une liste de 50 recommandations dont la mise en œuvre risque toutefois d'être difficile en période de restriction budgétaire.

Nouveau risque de censure de l'Internet en France ?

Soumis par Martine Otter le jeudi, 30/08/2012 - 12:22

Mots-clés : Neutralité du net, Régulation

Le rapprochement de l'ARCEP et du CSA, souhaité par l'actuel gouvernement français, menace-t-il la liberté du Net en France? La quadrature du Net s'inquiète face au risque accru de contrôle des contenus qui découlerait de ce rapprochement.

Rapprochement Arcep - CSA : le gouvernement sur le chemin de la censure du Net ? | La Quadrature du Net (<http://www.laquadrature.net/fr/rapprochement-arcep-csa-le-gouvernement-sur-le-chemin-de-la-censure-du-net>)

La France, déjà épinglée par Reporter sans frontières dans son classement des ennemis du Net, va-t-elle éviter cet écueil?

Les plans de l'Élysée et de l'Intérieur volés à Paris

Soumis par Pierre Fischhof le mardi, 21/08/2012 - 15:15

Mots-clés : Sécurité informatique

Appel à tous les Adéliens. Le Point.fr nous apprend le 21 août que les plans de l'Élysée, de l'Intérieur et de la Préfecture de Police ont été volés à Paris. Nous faisons donc ici appel à toutes les bonnes volontés et aux meilleures compétences autour d'ADELI pour les retrouver ! Il nous faut redoubler de vigilance !...

Rassurant, le Ministère de l'Intérieur nous précise toutefois que ces documents volés ne relevaient pas des documents classifiés (ouf !).

Une enquête a été ouverte.

Tout de même, cela mérite au moins la formation d'un Groupe de Travail pour tenter de trouver une solution à cette grave fuite de nos meilleures données informatiques. Données, qui sait, peut-être aujourd'hui entre les mains du président syrien, des Chinois, des Russes, d'Israël ou de l'Iran. Peut-être serait-ce Julian Assange, le hacker de la diplomatie américaine, qui aurait télécommandé ce mauvais coup depuis son ordinateur à l'ambassade d'Équateur à Londres, pour ensuite livrer les plans au plus offrant, et négocier ainsi sa sortie... Heureusement, les plans concernés ne contiendraient pas de données susceptibles de mettre en péril la sécurité des sites concernés.

Contenant ces fameux plans, c'est tout simplement une clef USB dans une sacoche avec aussi différents disques durs et autres supports numériques, qui a été volée dimanche, Gare de Lyon, dans la voiture d'un technicien de fibre optique, a-t-on appris de source policière.

En plus des plans cités ci-dessus, des plans de plusieurs grandes entreprises y étaient aussi stockés. Je tremble à la pensée que les plans du secrétariat d'ADELI, voire ceux de la Villa Maillot ou sont organisées nos conférences autour d'un verre étaient peut-être aussi sur ces supports. Surtout, si vous retrouvez une clef USB, vérifiez que les plans de l'Élysée ne sont pas dessus !

Je voudrais tout de même être rassuré sur le point de savoir si le code de l'arme de dissuasion nucléaire française n'était pas laissé étourdiment sur le dit support, parce que, après les vacances, la situation de la rentrée et la conjoncture sera sans doute assez complexe sans que l'on n'ait besoin de cela, non ?

Le plus remarquable de tout ça, c'est que l'on peut être les champions de la meilleure technologie informatique, avoir les meilleurs antivirus, les meilleurs logiciels espions, être les champions de l'intelligence économique, avec toute cette brillante technologie, néanmoins, quelle que soit notre nationalité partout dans le monde, nous ne sommes guère souvent qu'aussi étourdis et maladroits que de petits professeurs Tournesol, comme le savant favori de Tintin et de son ami le capitaine Haddock.

Vous ne trouvez pas que, dans sa si frappante faiblesse et ses divers joies et malheurs, l'humain d'aujourd'hui reste, au fond, parfois si paradoxalement aussi attendrissant qu'un enfant ?...

Les États-Unis veulent garder le contrôle du Net

Soumis par Martine Otter le lundi, 20/08/2012 - 08:22

Mots-clés : Gouvernance SI, ICANN, Internet, Neutralité du net, Régulation

Un article sur la Gouvernance d'Internet sera publié dans la Lettre n°89 d'ADELI.

Les actualités nous alimentent quotidiennement sur ce sujet très chaud:

Les États-Unis veulent garder le contrôle du Net | Silicon

<http://www.silicon.fr/gouvernance-internet-etats-unis-77295.html>

Philippe Aigrain (La Quadrature du Net) : « Il faut inscrire le principe de neutralité du Net dans la loi »

Soumis par Kim Estivalet le lundi, 06/08/2012 - 20:15

Mots-clés : Internet, Neutralité

Un article de Philippe Aigrain à lire ou/et à méditer :

<http://www.silicon.fr/philippe-aigrain-la-quadrature-du-net-neutralite-d...>

http://www.silicon.fr/philippe-aigrain-la-quadrature-du-net-neutralite-du-net-77207.html?utm_source=2012-08-06&utm_medium=email&utm_campaign=siliconfr_daily

Sociétal : nos mots de passe, codes d'accès, etc... de plus en plus nombreux...

Soumis par Patrick Kineider le mercredi, 04/07/2012 - 10:29

Mots-clés : Code d'accès, Identification, Mot de passe

<http://www.lesechos.fr/opinions/chroniques/0202153005260-l-enfer-des-mots-de-passe-340576.php>

Tout ceci se défend, retenons les deux principes fondamentaux :

1/ des mots de passe ni triviaux ni identiques, pour éviter d'être détournés ;

2/ des mots de passe faciles à mémoriser pour ne pas être égarés !

Juridique et Internet du futur - veille de Juillet-Août 2012

Soumis par Patrick Kineider le dimanche, 24/06/2012 - 07:51

Mots-clés : Attaque, Cloud, Cyber-terroriste, Énergie renouvelable, Virus

1/ Google et le « Cloud »

http://www.20minutes.fr/article/957245/economies-energie-google-vante-bienfaits-cloudveau_reseau_social

2/ Où on reparle de cyber-espionnage mondial

http://www.francetv.fr/info/les-virus-informatiques-flame-et-stuxnet-meme-combat_106213.html